



CHARTRE QUALITÉ

La FOF a mis en place une démarche qualité pour ses formations. La charte qualité s'inscrit dans le respect des critères et indicateurs du Référentiel National Qualité des organismes de formation.

- Proposer des formations aux orthophonistes dans le cadre de leur formation professionnelle continue.
- Proposer des formations adaptées aux souhaits des professionnels, au champ de compétences professionnel des orthophonistes et tenant compte de l'évolution de la profession.
- Avoir une démarche d'amélioration continue de nos prestations.

Nous nous engageons à :

- Concevoir et adapter le programme de formation conformément aux besoins et objectifs établis.
- Grâce à notre veille réglementaire, proposer des formations tenant compte des évolutions de la profession.
- Informer les stagiaires sur le déroulement de la formation à travers une proposition écrite détaillée et diffusée.
- Adapter la formation en fonction des besoins et des attentes exprimés par les stagiaires au préalable et durant la formation.
- Mettre en œuvre des moyens humains, pédagogiques, matériels et organisationnels adaptés pour tous et favorisant la transmission.
- Recueillir et analyser pour chaque formation les appréciations et réclamations de tous nos interlocuteurs (formateurs, stagiaires, employeurs, financeurs).
- Après recueil d'éventuels dysfonctionnements, mettre en place les mesures nécessaires en vue d'amélioration des prestations proposées.

La signature du contrat ponctuel de prestation formateur signifie que le signataire a pris connaissance de cette charte qualité et qu'il s'engage à la respecter.